

Consignes sacs jaunes :

Bouteilles, flacons et bidons plastique,

Boîtes de conserve, bidons et aérosols en métal, barquettes en aluminium, canettes,

Boîtes et suremballages en carton, boîtes à pizza cartonnées, boîtes carton de fast-food,

Briques alimentaires.

Erreurs de tri :

Pots de yaourts et de crème fraîche

Trop légers pour être recyclés, ces petits plastiques ne sont pas acceptés.

Certaines communes testent les extensions de tri, pour l'instant les retours ne sont pas concluants. Ils doivent être jetés aux ordures ménagères.

Gobelets et couverts plastiques

Trop légers pour être recyclés, ces déchets n'étant pas des emballages, ils doivent être jetés aux ordures ménagères.

Barquettes de viandes, poissons, fromages, etc.

Ils ne sont pas recyclables, de plus, ils sont souvent en polystyrène.

Ils doivent être jetés aux ordures ménagères.

Blisters, suremballages plastiques et films plastiques des journaux/magazines

Le plastique est différent de celui des bouteilles, ils ne sont pas recyclables.

Ils doivent être jetés aux ordures ménagères.

Vieux jouets plastiques

Ce ne sont pas des emballages, ils doivent être jetés aux ordures ménagères pour les petits jouets, et en déchèterie pour les plus gros.

ATTENTION : Mettre ceux fonctionnant avec piles aux DEEE

Boîtes d'œufs plastiques

Elles ne se recyclent pas, ce plastique est différent des bouteilles.

Elles doivent être jetées aux ordures ménagères.

Papiers aluminium

Même roulé en boule, le papier est trop fin pour être recyclé avec les emballages aluminium.

Ils doivent être mis aux ordures ménagères.

Néanmoins les barquettes aluminium et/ou canettes peuvent être recyclées.

Boîtes à fromage

Faites en bois, elles ne peuvent pas être mises dans les sacs jaunes car elles ne sont ni en plastique, ni en carton, ni en métal.

Vous pouvez l'utiliser pour démarrer votre feu dans votre cheminée.

Tubes de dentifrice

Ces tubes sont en plastique, néanmoins ils ne peuvent pas être recyclés.

Ils doivent être jetés aux ordures ménagères.

Les tubes dentifrice à bouton poussoir peuvent être mis dans les sacs jaunes.

Pom'potes

Ces gourdes transportables ne sont pas des bouteilles. Composées de différents matériaux, ils ne peuvent pas être recyclés.

Elles doivent être jetées aux ordures ménagères.

Aérosols ayant contenus des produits toxiques

Ces aérosols doivent impérativement être déposés en déchèterie. Ces produits dangereux ne doivent pas être mis en contact avec d'autres éléments.

Acceptés :

Bouteilles d'huile alimentaire

Les bouteilles ou flacons en plastique ayant contenus des corps gras peuvent être recyclés.

Ils doivent être mis dans les sacs jaunes.

Déodorants à bille

Les déodorants à bille en plastique sont recyclables. Ils peuvent être mis dans les sacs jaunes.

Ceux en verre peuvent être mis dans les conteneurs verres.

Consignes verres :

Bouteilles en verre,
Pots et bocaux en verre

Erreurs de tri :

Vitres et miroirs cassés

La composition du verre des vitres et miroirs n'est pas le même que celle des verres alimentaires.

Ils doivent être déposés en déchèterie.

Vaisselle en Pyrex

Le Pyrex a un point de fusion différent du verre alimentaire.

Il doit être déposé en déchèterie.

Ampoules

Les ampoules n'ont pas à être déposées dans les conteneurs verres, car elles peuvent être traitées pour certaines.

Les ampoules à incandescence sont à déposer aux ordures ménagères.

Les ampoules à économie d'énergie sont à déposer en déchèterie et seront traitées et recyclées.

Verres à boire

Les verres à boire contiennent du plomb qui, en fondant, se dépose au fond des fours et attaque les briques réfractaires.

Vaisselle en verre

La vaisselle en verre est en céramique transparente qui fond à une température beaucoup plus élevée. De ce fait, lorsque vous déposez de la vaisselle en verre dans les conteneurs verres, lors du processus de recyclage on retrouve des morceaux dans les produits finis.

Capsules et bouchons

Pensez à les retirer, ils ne sont pas en verre donc déposez les capsules dans les sacs jaunes et les bouchons dans les ordures ménagères.

Acceptés :

Flacons de parfum

Ils peuvent être mis dans les conteneurs verres, si vous avez retirés les bouchons (si cela est possible, sinon laissé le bouchon, il sera retiré sur la chaîne de tri).

Déodorants à bille en verre

Pas besoin de retirer la bille.

Pourquoi les petits plastiques ne sont pas recyclables ?

Plusieurs critères rentrent en ligne de compte : cycle de vie du produit, collecte, tri, transport, débouché, etc.

Ces plastiques ne sont pas recyclés sur notre territoire car ils n'ont pas un bilan positif sur le plan économique, mais aussi sur le plan écologique.

Pas assez de matières premières.

Consignes papiers :

Tous les papiers graphiques

Erreurs de tri :

Papiers alimentaires

Ce papier est destiné à protéger les aliments et plastifié, il ne peut pas être recyclé.

Aluminium, papier métallisé, papier de fromagerie/boulangerie/charcuterie/poissonnerie, papier sulfurisé

Sacs et sachets en papier

Certains de ces sacs sont plastifiés en partie donc ne peuvent être recyclés.

Sac isotherme, sachet de sel/poivre/farine/sucre/levure

Papiers photo, papier buvard

Ces papiers ne peuvent pas être recyclés car trop spécifique.

Enveloppes spéciales

Enveloppes kraft, à bulles

Papiers d'hygiène

Pour des raisons sanitaires ces papiers sont refusés.

Mouchoirs, sopalins, serviettes papier, nappes papier

Papiers spéciaux

Papier de soie, crépon, carbone, autocollant, étiquette autocollante

Papiers cartonnés

Papiers doublés comme les cartes routières ou à jouer, un léger film protecteur empêche le recyclage.

Papiers d'intérieur/décoratif

Les papiers métallisés, plastifiés, vinyle ou papier peint ne peuvent pas être recyclés ils doivent être déposés avec les ordures ménagères ou en déchèterie selon le volume.

Acceptés :

Journaux

Magazines

Enveloppes avec et sans fenêtre

Bottins / Annuaire

Catalogues

Livres et cahiers avec et sans spirales

Papiers cartonnés : papier à dessin, chemise cartonnée, ticket de spectacle, billet de transport, carte postale

Affiches papier, posters, flyers

Papiers brouillons

Papiers agrafés

Faut-il laver les bouteilles, flacons plastiques, boîtes de conserve, etc. ?

Vider et égoutter vos emballages.

Le tri ne doit pas engendrer le gaspillage d'eau.

Où jeter les gros cartons ?

Les cartons plus gros qu'une boîte à chaussure doivent être déposés en déchèterie.

L'espace pris par ces cartons dans les conteneurs de sacs jaunes, qui force les autres usagers à déposer leurs sacs jaunes aux pieds des conteneurs. Ces derniers effectuent un dépôt sauvage de déchets sur la voie publique, sanctionnable d'une amende.

Ces gros cartons sont acceptés en déchèterie, les matières seront revendues.

Que signifie le Point Vert ?

Le Point Vert ne veut en aucun cas dire que l'emballage est recyclable, il signifie que l'entreprise participe financièrement à la collecte, au tri et au recyclage des emballages.

Que se passe-t-il si l'on jette un déchet non recyclable dans le conteneur/sac jaune ?

Les emballages non recyclables perturbent la chaîne de tri. De plus, certains déchets peuvent mettre en danger les agents de tri.

Ces déchets vont être comptabilisés en erreurs de tri et devront partir du centre de tri vers le centre d'enfouissement. Cela génère des coûts non négligeables.

Si vous avez un doute, jeter vos déchets aux ordures ménagères, ou contactez le SIMOLY.

Peut-on imbriquer les déchets dans les sacs jaunes ?

Non, cela gêne les agents de tri sur la chaîne. Ces déchets imbriqués iront dans les erreurs de tri et seront enfouis.

Les emballages sont triés selon leurs matériaux.

Vous pouvez cependant les compacter/écraser dans la mesure du possible.

Pourquoi ne mettons-nous pas les papiers dans les sacs jaunes ?

Car les rippeurs doivent porter ces sacs, remplis de papiers ceux-ci peuvent être très lourds. De ce fait, les papiers sont triés séparément dans des conteneurs papiers.

De plus, les papiers souillés ont une valeur marchande plus basse que le papier trié séparément.

Des questions supplémentaires ?

tri@simoly.fr ou 04.78.19.08.57